



Récupération solde du prix d'un bien vendu aux enchères par adjudication

Par **MOJITO**, le **02/01/2021** à **14:14**

Bonjour,

Mon bien a été vendu aux enchères en début d'année 2020.

Le prix final de vente est supérieur aux dettes bancaires d'emprunt (+ frais justice, amendes...)

un solde devrait être à récupérer (aux anciens propriétaires séparés, après que la dette soit remboursée)

10 mois après, ce solde ne m'est toujours pas parvenu

ce délai est-il normal (tenant compte des 2 confinements 2020)

ou et auprès de qui dois je réclamer?

un avocat est-il obligatoire?

merci pour votre aide éventuelle

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **02/01/2021** à **15:09**

Bonjour

S'agit-il d'une adjudication judiciaire ou amiable ?

Nous ne pouvons savoir où en est votre dossier. Les créanciers ont-ils été réglés... Le quitus sont-ils tous donnés ?

Voyez votre avocat, mais en tout cas, un notaire est chargé de la mutation.

Par **MOJITO**, le **03/01/2021** à **12:46**

Bonjour,

Merci pour votre réponse

Il s'agit d'une adjudication judiciaire.

Le nouveau propriétaire habite mon bien (sans avoir donné de clés, ni titre de propriété) : c'est que la vente est finalisée de son côté. Je ne connais pas le notaire qui a réglé la vente.

Par contre, selon vous, la "distribution" du prix de vente n'a pas été faite ou uniquement le solde à me revenir?

dans ce dernier cas, ce solde est-il bloqué au tribunal ou chez la partie adverse? (dont je ne connais pas le notaire)

Quant à mon avocat, il a cessé son activité, et je ne peux plus avoir recours à lui. Je suis en attente de qui a repris dans son cabinet.

dois je faire intervenir mon notaire? qui n'a aucun intérêt dans cette vente

merci

bonne journée

Par **MOJITO**, le **03/01/2021** à **13:31**

Bonjour,

merci pour votre réponse

N'ayant plus d'avocat, à qui dois je m'adresser pour avoir cet état d'avancement ?

merci

bonne journée